

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2023

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 3 avril à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire
Mesdames les conseillères

Messieurs les conseillers

Rémi Fortin
Lyne Gagnon
Johanne Fillion
Berthier Fortin
Roger Vaillancourt
Serge Fillion
Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

2023-04-047

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour en reportant le point 17 nommé « Demande citoyenne - Installation d'un miroir convexe en hauteur - Pont Jean Chassé - Madame Liza Servant et Monsieur Gabriel Charrette » à la séance du mois de mai 2023 afin d'avoir davantage d'information sur la réglementation. De plus, le point Affaires nouvelles demeure ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-04-048

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 6 mars 2023 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-04-049

APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de cent quarante-deux mille sept cent cinq dollars et vingt-six (142 705.26 \$), la liste des prélèvements bancaires d'une somme de dix-neuf mille cinq cent soixante-six dollars et huit (19 566.08 \$) et les salaires nets payés d'une somme de quatorze mille neuf cent vingt-sept dollars t vingt-neuf (14 927.29 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de cent soixante et dix-sept mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2023

trois (177 198.63 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2905 à 2923 du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**DÉPÔT - RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE
JANVIER 2023 - NORDIKEAU**

Le conseil municipal prend dépôt du rapport mensuel de Nordikeau concernant l'exploitation des ouvrages d'assainissement du mois de janvier 2023.

**DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ ET TOTALISANT PLUS
DE 25 000 \$ AVEC LE MÊME CONTRACTANT - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-
MATANE**

Le conseil municipal prend dépôt du rapport annuel des contrats de plus de 2 000 \$ et totalisant plus de 25 000 \$ avec le même contractant de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL DES INSTALLATIONS SEPTIQUES CONFORMES SUR LE
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE POUR L'ANNÉE 2022-
DBO EXPERT**

Le conseil municipal prend dépôt du rapport annuel des installations septiques conformes sur son territoire pour l'année 2022 produit par DBO Expert.

2023-04-050

**PRISE D'ACTE - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 - APPLICATION DU RÈGLEMENT DE
GESTION CONTRACTUELLE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport annuel 2022 concernant l'application du règlement de gestion contractuelle de la municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-04-051

**AJUSTEMENT D'HONORAIRES - SURVEILLANCE DES TRAVAUX - CONSTRUCTION D'UNE
DALLE DE PATINOIRE - TETRA TECH QI INC.**

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service originale, pour la surveillance des travaux de construction d'une dalle de patinoire, considérait une construction en 2022;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement des honoraires au montant de mille cinq cent cinquante dollars (1 550 \$), taxes en sus, est proposé par la firme Tetra Tech QI Inc. à l'offre initiale, déjà autorisé, au montant de cinq mille deux cent soixante-dix dollars (5 270 \$), taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver l'ajustement proposé des honoraires d'un montant de mille cinq cent cinquante dollars (1 550 \$), taxes en sus, pour un montant total de six mille huit cent vingt dollars (6 820 \$), taxes en sus pour la surveillance des travaux de construction d'une dalle de patinoire incluant trois (3) visites incluant une réunion de démarrage et deux (2) visites sans réunion. De plus, la surveillance chantier des travaux se fera par des visites ponctuelles selon ce que commande l'avancement du chantier. Aucune ressource de surveillance ne sera en présence sur place de manière continue sur l'ensemble des heures d'opération du chantier. Toute visite supplémentaire sera facturée au montant de huit cents dollars (800 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2023

2023-04-052

MANDAT - RÉFECTION DE LA CUISINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - ARMOIRES IDÉCOR - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS, VOLET LOCAL

CONSIDÉRANT QUE la cuisine du centre communautaire a besoin d'amélioration au niveau du module de cuisine ainsi que d'un meuble d'appoint à l'espace scène pour le système audio;

CONSIDÉRANT QUE Madame Joyce Bérubé a demandé une soumission à deux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE soumission reçue de Armoires Idécor répond davantage aux besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE mandater Armoires Idécor pour la confection du module de cuisine ainsi que du meuble d'appoint à l'espace de scène pour le système audio pour un montant de cinq mille quatre cent soixante-dix-neuf dollars et quarante-cinq (5 479.45 \$), taxes en sus.

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière a signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

DE déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement des collectivités, volet local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-04-053

MANDAT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE PATINOIRE - LER INC.

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'une dalle de patinoire aura lieu et qu'une étude géotechnique et qu'un contrôle qualitatif des matériaux et nécessaire;

CONSIDÉRANT QU'une invitation écrite a été envoyée à trois (3) laboratoires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière a reçu deux (2) soumissions.

D'octroyer le mandat a LER Inc. pour un montant de quatre mille quatre-vingt-onze dollars et cinquante (4 091.50 \$), taxes en sus. Le mandat consiste au contrôle qualitatif des sols et du béton frais en chantier, essais de laboratoire, rapport.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-04-054

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 - LOT 5 679 837 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MATRICULE 1301-79-7033 - REMPLACEMENT DU PERRON D'ENTRÉE PAR UNE RAMPE D'ACCÈS DANS LA COUR AVANT - MONSIEUR YVAN BÉRUBÉ

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été faite à la municipalité le 27 février 2023 (demande 2023-35001) afin de permettre la rénovation de la galerie avant qui bénéficie déjà de droit acquis;

ATTENDU QUE la propriété visée par la demande se situe au 183, route du Ruisseau-Gagnon, Saint-René-de-Matane, Québec, G0J 3E0, lot numéro 5 679 837 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le requérant, Monsieur Yvan Bérubé, déclare dans sa demande qu'il souhaite reconstruire la galerie avant en ajoutant une rampe;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2023

ATTENDU QUE la rampe lui permettra d'accéder plus facilement dans sa résidence et contribuera à son bien-être;

ATTENDU QUE l'ajout de la rampe d'empiète pas davantage dans la marge de recul avant;

ATTENDU QUE la nouvelle entrée sera plus petite en superficie que l'entrée existante;

ATTENDU QUE le projet a été fait de bonne foi et n'a pas pour effet de régulariser une situation dérogatoire;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE l'application du règlement cause un réel préjudice au demandeur, car il a de la difficulté à circuler dans sa résidence

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la demande de dérogation mineure, demande numéro 2023-35001, soit acceptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-04-055

ACHAT - ASPHALTE FROID - ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VOIES DE CIRCULATION MUNICIPALES - TRAVAUX DE VOIRIE - EXERCICE FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a demandé des soumissions à deux (2) entreprises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat de deux (2) palettes de soixante-trois (63) sacs, pour un total de cent vingt-six (126) sacs d'asphalte froid au coût unitaire de neuf dollars quatre-vingt-dix-huit (9.98 \$), pour un total de mille deux cent cinquante-sept dollars et quarante-huit (1 257.48 \$), taxes en sus, plus les frais de livraison au montant de trente-cinq dollars (35 \$), chez Agrizone Matane - Unoria Coopérative.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-04-056

SERVICE DE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX - TRAVAUX DE VOIRIE - EXERCICE FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT l'article 935 et les suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le coût du service de nivelage s'établit à moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane peut se prévaloir de la négociation de gré à gré pour les contrats de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE retenir les services de la compagnie 9134-0463 Québec Inc., les entreprises G. Harrisson, au tarif horaire de cent soixante-cinq dollars (165 \$) de l'heure, taxes en sus, incluant une clause pour le diésel pour le service de nivelage des chemins municipaux dans le cadre des travaux de voirie 2023.

QUE la dépense est évaluée approximativement à vingt-trois mille dollars (23 000 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2023

2023-04-057

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE : VOLET DOUBLE VOCATION - SAISON 2022-2023 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec ainsi que les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les route(s) locale(s) du réseau municipal à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours :

NOM DU CHEMIN SOLLICITÉ	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS / AN
Chemin du Lac - Bonafeuil	9.58 km	Toutes les essences	321 voyages (11 235 m ³)
Chemin du 12^e et 13^e Rang	4.52 km		
Chemin du 14^e Rang	7.48 km		
Route de l'Église	1.18 km		
Chemin de la Réserve-Faunique	2.65 km	Toutes les essences	2 250 voyages (78 750 m ³)

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une compensation dans le cadre de l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, sur une longueur totale de 25.41 km.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-04-058

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS QUATRE CENT SIX MILLE DOLLARS (2 406 000 \$) AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET REDRESSEMENT - RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 2 » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Madame Johanne Fillion donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-01 décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon, phase 2 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

De plus, Madame Fillion dépose le projet du règlement numéro 2023-01, intitulé « Règlement numéro 2023-01 décrétant un emprunt de deux millions quatre cent six mille dollars (2 406 000 \$) afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement - Réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon, phase 2 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2023

2023-04-059

VENTE DE SURPLUS D'ACTIF - PEIGNE USAGÉ - OFFRE D'ACHAT D'UN CITOYEN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT le peigne usagé servant pour l'entretien des chemins, ressource matérielle ne servant plus au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un citoyen de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a déposé une offre d'achat concernant ledit peigne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE vendre à Monsieur Jean-Guy Perron, un peigne usagé pour la somme de vingt dollars (20 \$) en conformité avec son offre d'achat, datée du 28 mars 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-04-060

DEMANDE D'APPUI - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS - DEMANDE POUR GARANTIR L'ASSURABILITÉ DE TOUS LES IMMEUBLES PATRIMONIAUX À COÛT RAISONNABLE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

ATTENDU les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

ATTENDU QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

ATTENDU l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

ATTENDU QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

ATTENDU QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion du ce patrimoine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

DE demander à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution.

DE transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec (APMAQ), à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ), à messieurs Gérard Beudet, professeur titulaire, Université de Montréal et Jean-François Nadeau, journaliste au Devoir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2023

2023-04-061

DEMANDE DE COMMANDITE - 42^{ÈME} SPECTACLE DE DANSE - ÉCOLE DE BALLET-JAZZ DE MATANE

CONSIDÉRANT QU'une demande de participation financière, pour la présentation du 42^e spectacle de danse, a été reçue de l'École de Ballet-Jazz de Matane;

CONSIDÉRANT QU'une dizaine de citoyens de la Municipalité de Saint-René-de-Matane suivent des cours à cette école;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

DE contribuer financièrement à l'évènement.

QU'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit accordé en échange que le logo de la Municipalité soit inscrit en première page du programme et une inscription sur la page Facebook de l'École.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-04-062

DEMANDE DE COMMANDITE - 16^{ÈME} ÉDITION DE LA « MARCHÉ POUR L'ALZHEIMER » - SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la Société Alzheimer Bas-Saint-Laurent organise la 16^e édition de la « Marche pour l'Alzheimer »;

CONSIDÉRANT QUE cette activité de collecte de fonds est la plus importante consacrée à la maladie d'Alzheimer et autres troubles neurocognitifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

DE contribuer financièrement à la collecte de fonds.

QU'un montant de cent dollars (100 \$) soit accordé à la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent pour la 16^e édition de la « Marche pour l'Alzheimer ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-04-063

RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX - RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 1 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION - NUMÉRO DE DOSSIER GAV67663 - MINISTÈRE DU TRANSPORT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 12 août 2022 au 10 novembre 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponibles sur le site web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2023

D'autoriser la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-04-064

RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX - RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 1 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET SOUTIEN - NUMÉRO DE DOSSIER CTN83643 - MINISTÈRE DU TRANSPORT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponibles sur le site web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rechargement granulaire.

ATTENDU QUE les autres sources de financement ont été déclarées, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

D'autoriser la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE MARS 2023

Monsieur Rémi Fortin, maire, fait un compte-rendu de la séance de la MRC de la Matanie du mois de mars 2023.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

2023-04-065

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 3 avril 2023, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 01.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire